Bee Driver - Proposition Détaillée et Chiffrée de la Formation

Introduction

Bee Driver s'engage à soumettre à chaque élève une proposition détaillée et chiffrée de la formation proposée, sur la base de l'évaluation préalablement réalisée. Cette proposition inclut le contenu de l'offre de formation ainsi que les coûts unitaires de chaque prestation complémentaire en cas de dépassement de l'offre initiale.

Déclaration sur l'Honneur

Nous, soussignés, déclarons sur l'honneur nous engager à soumettre à l'élève une proposition détaillée et chiffrée de la formation proposée, faisant apparaître le contenu de l'offre sur la base de l'évaluation réalisée préalablement.

Contenu de la Proposition

La proposition de formation inclut les éléments suivants :

- **Contenu de la Formation** : Description précise de la formation proposée (théorique et pratique) basée sur l'évaluation initiale.
- **Coût Estimé** : Estimation financière détaillant les prestations (théorie, pratique, simulateur, écoute pédagogique, administrative, accompagnement, etc.).
- **Coût Unitaire des Prestations Complémentaires** : En cas de dépassement de l'offre initiale, le coût unitaire de chaque prestation supplémentaire est spécifié.

Modalités de Soumission

Les propositions détaillées et chiffrées sont générées à l'aide du logiciel AGX HarMobil', qui assure la création de contrats-types adaptés à chaque élève et formation proposée. Ces propositions sont soumises aux élèves de manière dématérialisée via le portail en ligne de Bee Driver.

Acceptation de la Proposition

L'acceptation de cette proposition par l'élève n'est pas un impératif dans le cursus de formation. L'élève peut choisir d'accepter ou de refuser l'offre détaillée, en fonction de ses besoins et de ses attentes.

Pièces Justificatives en Annexe

Pour appuyer notre engagement, des exemples de propositions détaillées et chiffrées sont disponibles en annexe, notamment :

- **Formule AAC 20h**
- **Formule AAC Boîte Automatique 13h**
- **Formule B 20h**
- **Formule B Boîte Automatique 13h**

Ces documents démontrent notre transparence et notre engagement à fournir un service de qualité répondant aux besoins spécifiques de chaque élève.

Conclusion

Bee Driver garantit la soumission d'une proposition détaillée et chiffrée à chaque élève, dans le respect des exigences légales et des meilleures pratiques professionnelles. Pour toute demande d'information complémentaire, veuillez nous contacter à contact@beedriver.fr.

Informations

PERMIS
Voiture B

VOTRE AUTO-ÉCOLE VOUS INFORME SUR LE PERMIS.
Quelles formations ? À quel âge ? Pour quels coûts ? Quels programmes de formation ? Cette notice vous apporte l'essentiel des réponses à ces questions.

Votre contact : Abdelaziz MEZIANI
Téléphone : 06 05 25 65 42 E-mail : contact@beedriver.fr

Cachet de l'entreprise

BEE DRIVER

69 rue Alfred Labriere,
95100 Argenteuil

Tel : 06 05 25 65 42
Mail : beedriver2022@gmail.com

R.C.S. Pontoise : 921 283 685
N° Agrément : E 2409500110

Horaires d'ouverture	
Lundi	Sur rendez-vous
Mardi	Sur rendez-vous
Mercredi	Sur rendez-vous
Jeudi	Sur rendez-vous
Vendredi	Sur rendez-vous
Samedi	Sur rendez-vous

PLUSIEURS FILIÈRES possibles

	APPRENTISSAGE ANTICIPÉ DE LA CONDUITE AAC ☑	CONDUITE SUPERVISÉE ☑	B TRADITIONNEL BOÎTE MANUELLE ☑	B 78 BOÎTE AUTOMATIQUE ☒
Formation pratique minimum	20 heures (13 h en B78)	20 heures (13 h en B78)	20 heures	13 heures
Délai probatoire	2 ans	3 ans	3 ans	3 ans
Phase de conduite accompagnée	· Un rendez-vous préalable · Minimum 1 an et 3000 km de conduite accompagnée · Au moins 2 rendez-vous pédagogiques	· Un rendez-vous préalable		

La formation THÉORIQUE

LA FORMATION THÉORIQUE PORTE SUR LA CONNAISSANCE DES RÈGLEMENTS CONCERNANT LA CIRCULATION ET LA CONDUITE D'UN VÉHICULE AINSI QUE SUR LE COMPORTEMENT DU CONDUCTEUR.

Les cours sont dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

L'entraînement au code est suivi :

☐ dans les locaux de l'école de conduite avec un support média,
☐ dans les locaux de l'école de conduite avec un enseignant,
☒ via Internet,
☒ autre (précisez) : en distanciel avec un enseignant

La formation théorique porte sur :

- Les dispositions légales en matière de circulation routière.
- Le conducteur : les effets dus à une consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite, l'influence de la fatigue sur la conduite, la pression sociale (publicité, travail...) et la pression des pairs, etc.
- La route : les risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée, etc.
- Les autres usagers de la route : la vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers, les usagers vulnérables, les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs, etc.
- La réglementation générale : le transport d'un chargement et de personnes, la réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule, etc.
- Les gestes de premiers secours.
- Les précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule.
- Les éléments mécaniques et autres équipements liés à la sécurité.
- Les équipements de sécurité des véhicules.
- Les règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement.

La formation PRATIQUE

LA FORMATION PRATIQUE PORTE SUR LA CONDUITE D'UN VÉHICULE ET SUR LA SENSIBILISATION AUX DIFFÉRENTS RISQUES DE LA ROUTE.

Les 4 compétences et les compétences associées ci-dessous sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation. Elles sont traitées en abordant les points suivants : le pourquoi, le comment, les risques, les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève, les pressions exercées par la société telles que la publicité, le travail..., l'auto-évaluation.

Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul	· Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures. · Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir. · Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire. · Démarrer et s'arrêter. · Doser l'accélération et le freinage à diverses allures. · Utiliser la boîte de vitesses. · Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire. · Regarder autour de soi et avertir. · Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.
Appréhender la route et circuler dans des conditions normales	· Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte. · Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation. · Adapter l'allure aux situations. · Tourner à droite et à gauche en agglomération. · Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité. · Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire. · S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.
Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers	· Évaluer et maintenir les distances de sécurité. · Croiser, dépasser, être dépassé. · Passer des virages et conduire en déclivité. · Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard, avec respect et courtoisie. · S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide. · Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense. · Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes. Savoir en tenir compte. · Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites. · Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...
Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique	· Suivre un itinéraire de manière autonome. · Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie. · Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer. · Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir. · Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...). · Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence. · Pratiquer l'écoconduite.

Les ÉPREUVES DU PERMIS

ÉPREUVE THÉORIQUE GÉNÉRALE : LE CODE*

- 40 questions dont 4 en vidéo : 35 bonnes réponses pour obtenir le code.
- Valable 5 ans.

Les permis de conduire de la catégorie B ont une durée de validité de **15 ans**.

* Vous n'avez pas à repasser le code si vous êtes titulaire d'un autre permis depuis moins de 5 ans.

ÉPREUVE PRATIQUE

- 32 minutes.
- Conduite en agglomération et sur route et/ou autoroute.
- Un arrêt de précision et une manœuvre en marche arrière.
- Une question de vérification à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, une question en lien avec la sécurité routière et une question de premiers secours.

Votre BUDGET

Les tarifs exprimés dans ce document ne constituent pas un devis.
Ils ne sont que consultatifs, mais ils vous permettent de calculer approximativement votre budget pour votre formation.

TARIFS ☑ B ☐ AAC ☐ CS

ÉVALUATION DE DÉPART*

	Dénomination	Prix unitaire € TTC	TVA**	Volume	Montant TTC
DIVERS	Gestion de l'élève	0	20%	1	0
	Livret d'apprentissage	0	5,5%	1	0
	Ouvrage permis B	0	5,5%	1	0
	Autre	0	20%	0	
FORMATION	Théorie	0	20%	0	
	Pratique	60	20%	20	1200
	Simulateur	0	20%	0	
	Frais d'accompagnement aux épreuves	0	20%	1	0
	Heures en supplément	60	20%	0	

ou FORFAIT **20 heures**

MONTANT TOTAL EN € TTC **1200**

* Évaluation de départ : obligatoire et réalisée avant la signature du contrat
**1= Taux TVA réduit **2= Taux TVA normal

Informations complémentaires :

La formation permis B fait l'objet d'un contrat répondant à la réglementation en vigueur : L 213-2 et R 213-3 du Code de la Route ; l'arrêté du 22 décembre 2009 ; ainsi que la recommandation n° 05-03 relative aux contrats de formation à titre onéreux à la conduite automobile.

Réf. B3DP00-février 2024

Informations

FORMATION 7H
B(78) vers B

VOTRE AUTO-ÉCOLE VOUS INFORME SUR LA FORMATION DES CONDUCTEURS DE VÉHICULES À CHANGEMENT DE VITESSES AUTOMATIQUE, QUI SOUHAITENT CONDUIRE DES VÉHICULES À CHANGEMENT DE VITESSES MANUEL.
Quelle formation ? À quel moment ? Pour quels coûts ?
Cette notice vous apporte l'essentiel des réponses à ces questions.

Votre contact : Abdelaziz MEZIANI
Téléphone : 06 05 25 65 42 E-mail : contact@beedriver.fr

Cachet de l'entreprise

BEE DRIVER

69 rue Alfred Labriere,
95100 Argenteuil

Tel : 06 05 25 65 42
Mail : beedriver2022@gmail.com

R.C.S. Pontoise : 921 283 685
N° Agrément : E 2409500110

Horaires d'ouverture	
Lundi	Sur rendez-vous
Mardi	Sur rendez-vous
Mercredi	Sur rendez-vous
Jeudi	Sur rendez-vous
Vendredi	Sur rendez-vous
Samedi	Sur rendez-vous

OBJECTIFS de la formation

À l'issue de la formation, le conducteur doit être en capacité d'utiliser, en sécurité, un véhicule muni d'un changement de vitesses manuel de façon simultanée avec les autres tâches de conduite.

QUAND PUIS-JE SUIVRE LA FORMATION ?

Pour pouvoir suivre cette formation, vous devez attendre 3 mois après l'obtention de votre permis de catégorie B boîte automatique.

CARACTÉRISTIQUES

FORMATION DISPENSÉE	
VÉHICULE UTILISÉ	· Catégorie B, à changement de vitesses manuel. · Appartenant à l'établissement.
ENSEIGNEMENT	· La formation est pratique et individuelle. · Des apports théoriques sont délivrés par l'enseignant, à bord du véhicule. · La formation est dispensée par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite. · Une partie de la séquence 1 (trafic nul ou faible), limitée à une heure, peut être réalisée sur simulateur, notamment pour apprendre à utiliser la boîte de vitesses manuelle.

LA FORMATION de 7 heures

LE PROGRAMME DE FORMATION			
SÉQUENCES	**DURÉE**	**INTITULÉ**	**CONTENU**
Séquence 1	2 h	Trafic nul ou faible	· Comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre. · Être en capacité de réaliser un démarrage en côte en toute sécurité.
Séquence 2	5 h	Conditions de circulation variées, simples et complexes	· Savoir utiliser la boîte de vitesses manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité dans les conditions de circulation précitées et adopter les techniques de l'éco-conduite. · Être en capacité de diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation.

À la fin de la formation, une attestation est remise par votre auto-école. Elle ne permet de conduire un véhicule muni d'un changement de vitesses manuel qu'à compter du jour où vous êtes en possession du titre de conduite définitif.

ATTESTATION DE SUIVI DE LA FORMATION PRATIQUE PERMIS B, BOÎTE AUTOMATIQUE VERS BOÎTE MANUELLE

enpc ediser

Cette attestation est délivrée en application de l'article 6 de l'arrêté du 14 octobre 2016, relatif à la formation requise pour la conduite d'un véhicule de la catégorie B du permis de conduire muni d'un changement de vitesses manuel, par les titulaires du permis de conduire de la catégorie B limitée aux véhicules à changement de vitesses automatique pour des raisons non médicales.

Raison sociale de l'établissement :
N° d'agrément :
N° SIREN ou SIRET :
Adresse :

Date et lieu de délivrance de l'agrément préfectoral :

ATTESTATION

Atteste que :

Nom de famille :
Nom d'usage :
Prénom(s) :
Né(e) le : à :
Adresse :

Date d'obtention de la catégorie B du permis de conduire limitée à la conduite des véhicules à changement de vitesses automatique, pour des raisons non médicales :
N° du permis de conduire :
A suivi les sept heures de la formation complémentaire obligatoire requise pour la conduite d'un véhicule de la catégorie B du permis de conduire muni d'un changement de vitesses manuel.
Date de délivrance de l'attestation :

Cachet de l'établissement ayant dispensé la formation :

Signature du bénéficiaire de la formation :

Exemplaire blanc Préfecture *Exemplaire bleu Élève* *Exemplaire rose Établissement*

***AVERTISSEMENT :** Le titulaire de la présente attestation n'est autorisé à conduire un véhicule de la catégorie B du permis de conduire muni d'un changement de vitesses manuel qu'à compter du jour où il est en possession du titre de conduite définitif correspondant.*

Réf. B4to01_02_1120

Votre BUDGET

Les tarifs exprimés dans ce document ne constituent pas un devis.
Ils ne sont que consultatifs, mais ils vous permettent de calculer approximativement votre budget pour votre formation.

TARIFS B(78) VERS B					
	Dénomination	Prix unitaire € TTC	TVA**	Volume	Montant TTC
DIVERS	Gestion de l'élève	0	20%	1	0
	Ouvrage	0	5,5%	1	0
	Autre	0	20%	0	
FORMATION	Pratique	60	20%	7	420
	Simulateur	0	20%	0	
	Heures en supplément	60		0	0
ou FORFAIT **7 heures**			20%		
			MONTANT TOTAL EN € TTC		**420**

**1= Taux TVA réduit **2= Taux TVA normal

Informations complémentaires :

La formation fait l'objet d'un contrat répondant à la réglementation en vigueur : L 213-2 et R 213-3 du Code de la Route ; ainsi que la recommandation n° 05-03 relative aux contrats de formation à titre onéreux à la conduite automobile.

Réf. P3DP00-B78B-0122

BEE DRIVER

69 RUE ALFRED LABRIERE
95100 ARGENTEUIL
Agr. : E2409500110
Tél. : 06.05.25.65.42
Courriel : contact@beedriver.fr

Formule B 20h

Objet	Qté	Prix Unit	Prix Total €	Tva
Evaluation en ligne	1			20,00
Frais de gestion	1			20,00
Inscription sur ANTS	1			20,00
Livret d'apprentissage	1			5,50
Accès code en ligne (e.learning) :6 mois	1			20,00
Leçon de conduite	20	60,00	1200,00	20,00
Accompagnement examen pratique	1			20,00

TOTAL : 1200,00 €

Objet	Crédit	Tarif Sup.
Leçon de conduite	20	60,00
Accomp. Examen Conduite	1	60,00

Modalités de paiement :

Règlement en plusieurs fois possible.

BEE DRIVER

69 RUE ALFRED LABRIERE
95100 ARGENTEUIL
Agr. : E2409500110
Tél. : 06.05.25.65.42
Courriel : contact@beedriver.fr

Formule AAC 20h

Objet	Qté	Prix Unit	Prix Total €	Tva
Evaluation en ligne	1			20,00
Frais de gestion	1			20,00
Inscription sur ANTS	1			20,00
Livret d'apprentissage	1			5,50
Accès code en ligne (e.learning) :6 mois	1			20,00
Leçon de conduite	20	60,00	1200,00	20,00
Rendez-vous préalable	2	30,00	60,00	20,00
Rdv pédagogique pratique n°1	2	60,00	120,00	20,00
Rdv pédagogique pratique n°2	2	60,00	120,00	20,00
Rdv pédagogique théorique	2			20,00
Accompagnement examen pratique	1			20,00

TOTAL : 1500,00 €

Objet	Crédit	Tarif Sup.
Leçon de conduite	20	60,00
Accomp. Examen Conduite	1	60,00
RDV préalable	2	60,00
RDVP pratique	4	60,00
RDVP théorique	2	30,00

Modalités de paiement :

Règlement en plusieurs fois possible.

BEE DRIVER

69 RUE ALFRED LABRIERE
95100 ARGENTEUIL
Agr. : E2409500110
Tél. : 06.05.25.65.42
Courriel : contact@beedriver.fr

Formule BOITE AUTO 13h

Objet	Qté	Prix Unit	Prix Total €	Tva
Evaluation en ligne	1			20,00
Frais de gestion	1	20,00	20,00	20,00
Inscription sur ANTS	1			20,00
Livret d'apprentissage	1			5,50
Accès code en ligne (e.learning) :6 mois	1			20,00
Leçon Boîte auto	13	60,00	780,00	20,00
Accompagnement examen pratique	1			20,00

TOTAL : 800,00 €

Objet	Crédit	Tarif Sup.
Accomp. Examen Conduite	1	60,00
Boite Auto	13	60,00

Modalités de paiement :

Règlement en plusieurs fois possible.

REGLEMENT INTÉRIEUR

Ce règlement a pour objectif de définir les règles relatives à l'hygiène, à la sécurité ainsi qu'à la discipline nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement.

Ce règlement est applicable par l'ensemble des élèves ou stagiaires.

Article 1 : Règles d'hygiène et de sécurité
Sur les lieux de formation et à bord des véhicules destinés à l'enseignement, l'élève doit se conformer aux instructions particulières données par les formateurs en ce qui concerne les règles de sécurité.

Sur les lieux de formation et à bord des véhicules destinés à l'enseignement, l'élève doit respecter les normes élémentaires d'hygiène.
Sont particulièrement visés : l'interdiction de vapoter, fumer, cracher, de se restaurer ou de jeter des détritus, l'hygiène corporelle et la nécessité de signaler à l'établissement tout risque de contagion en cas de maladie.

Article 2 : Consignes de sécurité
En cas d'incendie l'élève doit se référer aux consignes affichées. Tous les élèves sont tenus d'en prendre connaissance et de participer aux exercices d'évacuation lorsqu'ils sont organisés.
D'une manière générale, en cas d'incendie ou d'ordre d'évacuation des locaux, chacun se conformera aux directives qui seront données par le responsable désigné.

Il est interdit d'introduire, de distribuer ou de consommer des stupéfiants ou de l'alcool sur les lieux de formation et à bord des véhicules destinés à l'enseignement.

Il est également interdit de pénétrer ou demeurer sur les lieux de formation et à bord des véhicules destinés à l'enseignement sous l'emprise de stupéfiants ou d'alcool.

Il est également interdit de fumer, vapoter sur les lieux de formation et à bord des véhicules destinés à l'enseignement.

Article 3 : Accès aux locaux

Horaires et jours d'ouverture ordinaires de l'établissement :

Conditions d'accès : **SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT**

Salle de formation :	Après inscription aux formations planifiées

Article 4 : Organisation des cours théoriques et pratiques

<u>Cours théoriques</u> :

Les cours seront dispensés, **en classe virtuelle**, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
18h – 20h	Classe virtuelle par thème		Classe virtuelle par thème		Classe virtuelle par thème	

<u>Cours pratiques</u> :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
	Horaires					
Cours pratiques	7h – 21h	7h – 21h	7h – 21h	7h – 21h	7h – 21h	7h – 18h

Le contrat de formation est conclu après une évaluation de départ **en ligne** selon le modèle proposé par notre fournisseur de solutions pédagogiques **EDISER** dont les modalités de réalisation sont disponibles sur le site de Bee Driver.

Chaque élève aura accès un livret d'apprentissage électronique livret drive EDISER qu'il devra renseigner au fur et à mesure de sa progression avec l'assistance du formateur.

Modalités de réservation et d'annulation des leçons de conduite du fait de l'élève :

	Moyens	Délais
Réservation des leçons de conduite	En ligne uniquement via le site de Bee Driver ou l'application Bee Driver	24 heures au plus tard.

	Moyens	Délais	Dispositions applicables
Annulation des leçons de conduite	En ligne uniquement via le site de Bee Driver ou l'application Bee Driver	48 heures avant au plus tard.	Le jour-même si certificat médical.

Modalités d'annulation des leçons de conduite du fait de l'établissement :
Les leçons de conduite sont d'une durée maximale de 2 h, elles peuvent se dérouler de manière individuelle ou en séance collective.
L'interruption entre deux leçons consécutives doit être au minimum équivalente à la durée de la leçon précédente.

	Moyens	Délais	Dispositions applicables
Retard de l'élève	Par : tel, sms, mail.	Jusqu'à 15 minutes après le début de la leçon.	Si le formateur est sans nouvelle de l'élève au bout de 15 minutes, le formateur sera libre d'annuler la leçon et celle-ci sera comptabilisée.

	Moyens	Délais	Dispositions applicables
Retard du formateur	Par : tel, sms, mail.	Jusqu'à 5 minutes après le début de la leçon.	Si l'élève ne peut pas décaler la leçon à cause d'un retard du formateur, celle-ci sera annulée et non comptabilisée

Article 5 : Tenue vestimentaire exigée pour les cours pratiques

Pour la formation à la catégorie B : chaussures adaptées (talons haut et tongs interdits), vêtements permettant une aisance de mouvement et ne gênant pas la prise d'information en conformité avec les prescriptions du code de la route (article R412-6).

Pour les formations deux-roues : obligation de porter un équipement obligatoire homologué (casque, gants, et chaussures qui couvrent les chevilles), de se vêtir d'un blouson adapté à la pratique du 2 roues à moteur et d'un pantalon de type « jean » au minimum.

Article 6 : Utilisation du matériel pédagogique

L'utilisation du matériel pédagogique est exclusivement réservée à l'activité de formation et uniquement sur les lieux de formation.

L'élève s'engage à conserver en bon état le matériel qui lui est confié et à signaler toute anomalie détectée au personnel de l'établissement.

Article 7 : Assiduité des stagiaires
L'élève stagiaire s'engage au respect des horaires de formation fixés par l'école de conduite.

En cas d'absences ou de retards, les modalités précisées à l'article 4 du présent règlement s'appliquent.

Au cas échéant l'établissement se réserve la possibilité de rendre compte de l'assiduité de l'élève stagiaire aux tiers tels que définis dans le contrat de formation.

Article 8 : Comportement des stagiaires
Tout comportement visant au non-respect des règles élémentaires de savoir-vivre, de savoir-être en collectivité et au bon déroulement des formations est proscrit sur les lieux de formation, à bord des véhicules destinés à l'enseignement en leçon de conduite et lors des examens pratiques.

Sont particulièrement visés les comportements à caractère agressif, violent, homophobe, sexiste, raciste.

Ces règles élémentaires sont également applicables au personnel enseignant ou administratif, aux autres élèves ou toute personne présente sur les lieux de formation, à bord des véhicules destinés à l'enseignement en leçon de conduite et lors des examens pratiques.

Toute tentative de propagande autant religieuse que politique ou syndicale est proscrite sur les lieux de formation, ou à bord des véhicules destinés à l'enseignement en leçon de conduite.

Article 9 : Sanctions disciplinaires

Les sanctions applicables sont : l'avertissement oral qui précise les motifs de plainte et avertit des suites possibles en cas de maintien du comportement ; l'avertissement écrit qui précise les motifs de plainte faisant suite à l'avertissement oral et rappelle les suites possibles en cas de maintien du comportement ; la suspension provisoire faisant à suite l'avertissement écrit qui précise la durée de la suspension, les conditions de retour en formation et les suites possibles en cas de maintien du comportement; l'exclusion définitive faisant à suite à la suspension.

Au cas échéant l'établissement se réserve la possibilité de rendre compte des sanctions disciplinaires prise à l'encontre de l'élève stagiaire aux tiers tels que définis dans le contrat de formation.

En cas de contestation des mesures prises par l'établissement, l'élève peut saisir le médiateur de la consommation dont relève l'établissement.

Fait à Argenteuil Le directeur Abdelaziz MEZIANI